

# Lésions indemnisées par la CNESST : portrait 2017



Sylvie Bédard  
sbedard@asstsas.qc.ca



Louise Bélanger  
lbelanger@asstsas.qc.ca

En 2017, la CNESST a accepté et indemnisé 14 198 événements dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ces événements ont généré un total de 1 144 649 jours d'absence indemnisés. En d'autres mots, cela représente l'équivalent de 3136 travailleurs absents chaque jour de l'année ! Chaque accident a entraîné une moyenne de 81 jours d'absence.

**A**u total, ces accidents représentent des débours<sup>1</sup> de 136 millions de dollars (M\$) de la CNESST. Comment qualifier cette performance par rapport aux années antérieures ? Effectuons un retour vers le passé.

## Évolution des lésions de 2015 à 2017

En 2015, nous avons 12 759 lésions indemnisées, ce qui représentait 933 404 jours indemnisés pour un total de 108 267 000 \$ de débours. Chaque accident entraînait en moyenne 73 jours d'absence indemnisés. Le **tableau** ci-dessous montre que l'ensemble des indicateurs sont nettement à la hausse en 2017 (entre 11 et 26 %).

	Lésions	Jours indemnisés	Débours	Indice de gravité
2015	12 759	933 404	108 M\$	73
2017	14 198	1 144 649	136 M\$	81
Augmentation	↗ 11 %	↗ 23 %	↗ 26 %	↗ 11 %

Cependant, qu'en est-il des trois priorités établies par la CNESST dans sa planification pluriannuelle 2017-2019 (TMS, chutes, violence) ? Le graphique ci-contre sur l'évolution des débours de 2015 à 2017 montre que les montants sont à la hausse dans toutes les catégories (↗ 46 % pour les chutes, ↗ 36 % pour les TMS et ↗ 83 % pour les actes violents).

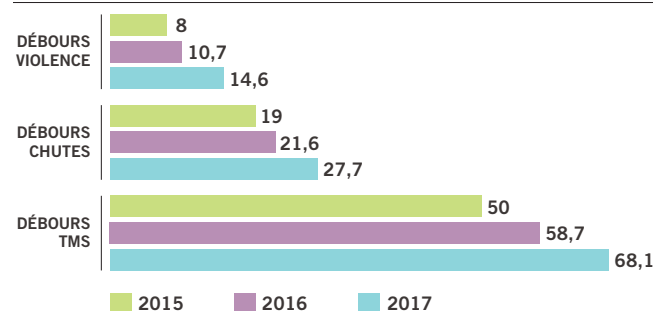
## Renverser la tendance

Les données statistiques les plus récentes justifient l'urgence d'agir sur les trois priorités ciblées par la CNESST. Le MSSS a demandé aux établissements de déposer des plans d'action prenant en charge, entre autres, ces priorités. Il est à souhaiter que la mise en place de solutions concrètes renverse cette tendance pour réduire les coûts sans cesse grandissants, mais surtout pour garder le personnel en santé et lui fournir des milieux de travail sains et sécuritaires. ■

### RÉFÉRENCES

1. Débours : somme des frais versés par la CNESST pour l'assistance médicale, la réadaptation, et les indemnités de remplacement de revenu/préjudice corporel/décès.
2. Consultez le portrait de la clientèle 2019 en ligne : [asstsas.qc.ca/portrait-2019](http://asstsas.qc.ca/portrait-2019)

### ÉVOLUTION DES DÉBOURS CNESST (EN M\$) 2015-2017 PAR GENRE DE LÉSIONS



## PORTRAIT DES LÉSIONS INDEMNISÉES DU SECTEUR SSS 2017

# 14 198 lésions indemnisées

SOIT 39 NOUVEAUX ACCIDENTS CHAQUE JOUR

**TMS**  
6968 lésions  
49 %

**CHUTES**  
2506  
18 %

**ACTES VIOLENTS**  
1182  
8 %

DONT  
**4 décès**  
100 % CAUSÉS  
PAR L'AMIANTE

## Débours de 135,9 M\$

**TMS**  
68,1 M\$  
50 %

**CHUTES**  
27,7 M\$  
20 %

**ACTES VIOLENTS**  
14,6 M\$  
11 %

# 1 144 649 jours indemnisés

SOIT 3136 PERSONNES ABSENTES CHAQUE JOUR

**TMS**  
565 871  
49 %

**CHUTES**  
238 199  
21 %

**ACTES VIOLENTS**  
123 130  
11 %

### FAITS SAILLANTS

AUGMENTATION  
IMPORTANTE  
DES DÉBOURS  
ENTRE 2015 ET 2017

TMS  
↗ **36 %**  
des débours

CHUTES  
↗ **46 %**  
des débours

VIOLENCE  
↗ **83 %**  
des débours